



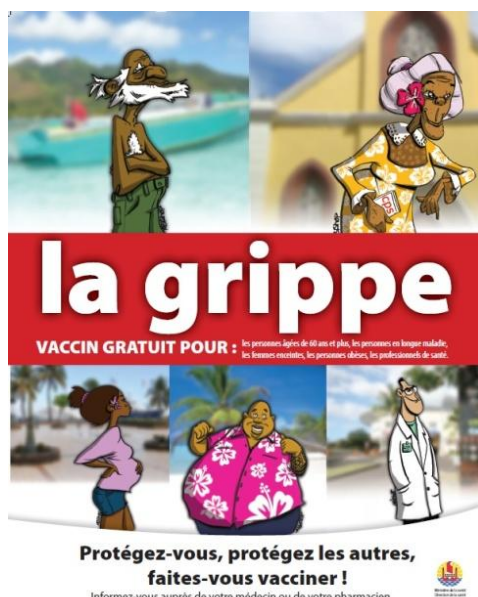
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
DIRECTION DE LA SANTÉ

Communiqué de presse

Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2019/2020

Papeete, le 31 octobre 2019 - Du 31 octobre 2019 au 31 janvier 2020 se déroule la campagne annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière.

La grippe est souvent considérée, à tort, comme une maladie bénigne. Le virus de la grippe est très contagieux : il se transmet essentiellement par la toux ou le contact avec les sécrétions bronchiques. Chaque année, des personnes fragiles, dites « à risque », sont hospitalisées pour des complications dues à la grippe. **Pour éviter ces complications, la Direction de la santé met à disposition 22 000 vaccins destinés aux personnes à risque dans toutes les structures de soins du Pays et dans toutes les pharmacies d'officine.**



Être vacciné, c'est être protégé

En 2019, deux épidémies de grippe successives se sont déclarées en moins d'un an, grippe A H1N1 du 15 avril à fin mai et la grippe B de fin mai à début septembre. Au cours de ces deux épisodes, parmi les 458 cas confirmés, 268 ont été hospitalisés (59%). 8 décès liés à la grippe ont été signalés dont 6 pour la grippe A H1N1 et 2 pour la grippe B.

Pour se protéger, le vaccin contre la grippe est la solution la plus efficace. Les vaccins sont gratuits pour les personnes « à risque » sur présentation d'un justificatif (carte CPS, « carnet rouge », carnet de grossesse, carte professionnelle) :

- les personnes âgées de 60 ans et plus ;
- les personnes (adultes et enfants) en affection longue durée (« Carnet rouge ») ;
- les femmes enceintes, dès le début de la grossesse ;
- les personnes en situation d'obésité.

Les personnes à risque peuvent se faire vacciner gratuitement auprès des structures de soins.

Se vacciner, se protéger et protéger les autres

Les professionnels de santé sont invités à se faire vacciner pour se protéger et **protéger leurs patients les plus fragiles**.

Des mesures barrières limitent la propagation de la maladie. **Les « mesures barrières »** sont des gestes d'hygiène simples qui permettent d'éviter de transmettre la maladie, notamment aux personnes fragiles.

- Se couvrir la bouche avec la main ou le bras quand on éternue ou que l'on et tousse.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter à la poubelle après utilisation.
- Se laver les mains fréquemment dans la journée, notamment après avoir éternué et après s'être mouché.
- Se tenir à distance des personnes fragiles lorsqu'on est malade.

Une campagne d'information pour mobiliser la population

Pour informer et mobiliser la population, une campagne d'information sera menée de fin octobre 2019 à janvier 2020. Des affiches et des spots télévisuels et radio inviteront les personnes à risque à se faire vacciner dans les structures de soins.

Pour en savoir plus :



<https://www.service-public.pf/dsp/>



@directiondelasante.pf

Contacts presse

Aurélie PEAUCELLIER : 40 48 82 52 – aurelie.peaucellier@sante.gov.pf

Pauline NIVA : 40 48 82 22 – pauline.niva@sante.gov.pf